

Lausanne, le 6 décembre 2018

## EXONERATION POUR BUTS D'UTILITE PUBLIQUE

### A T T E S T A T I O N

délivrée à l'Association Kiwix, avec siège à Lausanne, dont le but est le suivant :

*« L'Association a pour but de développer et diffuser le logiciel libre Kiwix lequel permet le rassemblement et la mise à disposition hors ligne de contenus éducatifs et culturels libres »*

Par décision de ce jour, l'Administration cantonale des impôts a reconnu que l'association ci-dessus poursuit une activité qui peut être considérée comme d'utilité publique au sens des articles 56, lettre g, de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct du 14 décembre 1990 et 90, alinéa 1, lettre g, de la Loi cantonale sur les impôts directs cantonaux du 4 juillet 2000.

**Administration cantonale des impôts**  
Division de la taxation  
Centre de compétences personnes physiques

  
Patrick Grandjean  
Juriste-fiscaliste

  
Alain Légeret  
Juriste-fiscaliste